

DOCUMENTS D'ÉVALUATION ET D'ACCREDITATION

Master Droit public

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

Mars 2024

Rapport publié le 15/04/2024

SOMMAIRE

Rapport d'évaluation pages

1 à 17

Décision d'accréditation

pages suivantes

RAPPORT D'ÉVALUATION

Master Droit public

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

—
Février 2024



La Faculté de droit (College of Law) de l'Arab East Colleges a demandé l'évaluation de formations de master Droit public par le Hcéres. Le référentiel d'évaluation utilisé est le référentiel d'évaluation des formations à l'étranger hors doctorat/PhD, adopté par le Conseil du Hcéres le 31 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet du Hcéres www.hceres.fr.

Au nom du comité d'experts :

Jean-Pierre Ferrand, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, Président par intérim

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

« En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres »

SOMMAIRE

I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION	4
II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION	6
III. COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS.....	7
IV. VISITE SUR SITE.....	8
V. ÉVALUATION	9
Domaine 1 : La politique et la caractérisation de la formation	9
Domaine 2 : L'organisation pédagogique de la formation	10
Domaine 3 : L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation.....	11
Domaine 4 : Le pilotage et l'amélioration continue de la formation.....	12
VI. CONCLUSION	14
Points forts	14
Points faibles.....	14
Recommandations	14
VII. OBSERVATIONS DE L'ETABLISSEMENT.....	16

FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

- Université/établissement : Arab East Colleges
- Composante, faculté ou département concerné : Faculté de droit
- Nom de la formation : Master Droit public
- Année de création : 2008
- Lieu(x) où la formation est dispensée : quartier d'Al-Qirawan, Riyad, Arabie saoudite

RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Nom, prénom : docteur Abdelkarim Khalifa
- Corps et grade : professeur et directeur du département de droit public
- Discipline principale enseignée : droit international public

RÉSULTATS DES ACCRÉDITATIONS ANTÉRIEURES ET SYSTÈME QUALITÉ MIS EN PLACE

Le master Droit public a fait l'objet d'une précédente évaluation par le Hcéres en mars 2017, ayant conduit à une décision d'accréditation, pour cinq ans sans condition, datée du 20 mars 2017. Le rapport d'accréditation, globalement favorable à une formation correspondant aux besoins d'enseignement locaux, formulait trois recommandations :

- Développer l'ouverture à l'international, par un renforcement de l'apprentissage des langues étrangères, par une intégration d'enseignements de droit comparé au cursus, par la mise en place de programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants, ainsi que par l'instauration de partenariats avec des établissements étrangers.
- Développer l'équipe enseignante, par un accroissement et une diversification des recrutements et des invitations de professeurs étrangers.
- Renforcer l'incitation à la recherche pour le corps enseignant, par exemple par des mécanismes de décharges de service ou de primes ou encore en mettant en place des projets collectifs (colloques, rapports...).

La Faculté de droit attache une attention particulière au contrôle qualité de ses formations. Diverses instances ont été instituées pour opérer ce contrôle, dont la charge repose plus particulièrement sur un comité de vérification de la stratégie de la Faculté de droit, chargé de la politique qualité, renforcé par une unité d'assurance qualité, présentée comme une structure de suivi et d'appui des projets d'évaluation et d'accréditation internationales. Ces deux instances sont composées de membres de la faculté. D'autres comités plus spécifiques complètent le dispositif, notamment le comité de révision du plan étude programme du master Droit privé et le comité consultatif des programmes de formation.

Le processus d'autoévaluation de la formation a été réfléchi et a été placé sous la responsabilité d'un rapporteur général du dossier d'auto-évaluation et conseiller du projet évaluation et accréditation. La démarche, qui tend dans le cas de la présente formation à prolonger l'accréditation déjà obtenue en 2017, repose sur une volonté d'excellence mais aussi d'inscription et de visibilité dans le paysage universitaire international.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DE LA FORMATION

L'Arab East Colleges (AEC) dispose d'un campus autonome installé à la sortie nord de Riyad. Le campus est composé d'un seul bâtiment construit en 2010 d'une superficie de 18 000 m², divisé en deux parties pour accueillir séparément les étudiants et les étudiantes. Un projet de construction de deux bâtiments additionnels est en cours. Les locaux offrent de bonnes conditions de travail aux étudiants et aux enseignants. L'établissement dispose de moyens administratifs et pédagogiques importants.

Le bâtiment comprend deux grands amphithéâtres (un dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes) des salles de conférences et d'événements, des salles d'enseignement, des studios de visioconférences, des laboratoires informatiques, deux bibliothèques (une dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes) communiquant entre elles, une salle d'audience qui permet aux étudiants en droit de simuler des procès, également utilisée pour les activités de la clinique juridique. Les salles de cours, d'informatique et les bibliothèques sont toutes équipées d'outils modernes : équipements informatiques, tableaux interactifs, projecteurs, hauts parleurs, Internet haut débit. Une attention particulière semble portée aux exigences en matière de santé (équipements sportifs et de loisirs) et de sécurité, ainsi qu'à l'adaptation aux personnes ayant des besoins spéciaux. Le master Droit privé partage les salles de cours avec les autres formations dispensées par l'établissement. Le bâtiment comporte également des bureaux individuels pour les enseignants et le personnel administratif.

Le nombre d'enseignants/enseignants-chercheurs intervenant dans le master Droit public est en augmentation (9 en 2022 contre 8 en 2020 et 7 en 2019). Ces enseignants sont tous docteurs, vacataires ou contractuels et spécialisés dans les différentes branches du droit public, avec nécessairement une expérience d'enseignement à l'étranger. Les enseignants, au nombre de 6 ont le grade de professeur (1), maître de conférences (3) ou maître-assistant (2). Les enseignantes, au nombre de 3, ont le grade maître de conférences pour l'une et de maître-assistante pour les deux autres. L'équipe administrative est composée d'environ 80 personnes ; elle est presque intégralement mutualisée avec les autres formations dispensées par l'établissement, en droit mais aussi dans les deux autres Facultés. Le droit est la filière la plus importante en nombre d'étudiants.

Conformément à la législation du pays, l'enseignement des hommes et des femmes est séparé. Une attention particulière est portée au traitement équitable des étudiants et des étudiantes : les locaux réservés aux femmes, au sein desquels elles peuvent évoluer sans avoir à respecter les usages vestimentaires locaux, sont en tous points identiques aux locaux de leurs homologues masculins (étant précisé que les étudiantes peuvent accéder aux locaux non exclusivement féminins, dans le respect des usages vestimentaires, ce qu'elles semblent peu enclines à faire). L'AEC a été précurseur dans la création d'un dispositif qui permet aux étudiantes de suivre et de participer aux mêmes cours que leurs homologues masculins sans être vues d'eux, et qui semble assez performant (miroirs sans tain, claustres). Les étudiantes peuvent rencontrer individuellement leurs enseignants masculins. Elles suivent également certains cours ou conférences qui leur sont réservés, dispensés par des enseignantes (les enseignantes n'enseignent jamais aux étudiants) et des conférencières. Le comité a pu visiter les deux sections du bâtiment et n'a pas constaté de différence entre les deux. Il est à noter que les évolutions en cours dans le Royaume conduisent à autoriser progressivement une forme de mixité. Une réflexion existe au sein de l'AEC quant à la stratégie à mener en la matière. En effet, certaines étudiantes indiquent préférer un enseignement non mixte dans lequel elles se sentent plus à l'aise, en sorte que l'offre d'un enseignement non mixte performant pourrait constituer un élément distinctif attractif de l'AEC.

Les bibliothèques sont des lieux de travail agréables. Le fonds documentaire en droit a été beaucoup étoffé ces dix dernières années (de six à treize mille ouvrages environ) ; il est constitué presque exclusivement d'ouvrages en langue arabe (qui est la langue d'enseignement au sein de la Faculté). Les bibliothécaires travaillent en étroite interaction avec les enseignants, pour mieux cerner les besoins documentaires. Il existe une bibliothèque numérique, qui permet d'accéder à des ouvrages et des revues en ligne : la Faculté de droit est affiliée à la bibliothèque numérique saoudienne (qui fournit environ 120 bases de données). L'accès aux ressources en langues étrangères, sans être inexistant, paraît limité. Les mémoires de recherche des étudiants sont reliés et disponibles au public.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET LEUR TYPOLOGIE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Tableau des effectifs étudiants en master Droit public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	38	31	34	23
Femmes	12	17	13	16
Total inscrits	50	48	47	39

Nb. Les effectifs sont en baisse sur la période étudiée et sont composés exclusivement d'étudiants saoudiens, pour la plupart en activité professionnelle.

Tableau des diplômés du master Droit public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	15	11	15	11
Femmes	4	1	2	6
Total admis	19	12	17	17

Nb. Le nombre des étudiants validant leur master est stable (si on exclut la baisse en 2020-2021), sachant que certains étudiants peuvent le valider en 2 ans ou plus selon le nombre de matières qu'ils suivent par semestre. Il apparaît que le nombre d'admis est malgré tout faible vu le nombre d'inscrits, tout particulièrement le nombre de femmes diplômées.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Arab East Colleges est un établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 2008. Il constitue l'un des 38 établissements d'enseignement supérieur privé que comporte le Royaume, outre 29 établissements publics. Si l'Arab East Colleges ne proposait à sa création que des formations au niveau master (actuellement 12 programmes dans diverses disciplines), il compte désormais des formations de niveau licence, dont un bachelor Droit. Le master Droit public constitue ainsi l'un des débouchés possibles (avec le master Droit privé) pour les licenciés en droit de l'établissement ou issus d'autres universités. La formation admet également des candidats non titulaires d'une licence en droit, sous réserve pour ces derniers d'avoir suivi et réussi préalablement un dispositif de mise à niveau d'un semestre, le *Law Supplementary Program*. S'ajoutent, depuis deux ans, quelques étudiants issus du bachelor Droit délivré par l'AEC. Même si l'ouverture de ce bachelor n'a pas été conçue dans la perspective d'alimenter les masters de l'établissement, elle devrait obliger ce dernier à repenser les enseignements délivrés au sein de ces formations, à la fois pour éviter les doublons et redites, mais aussi pour garantir une homogénéité des acquis et compétences entre des étudiants issus d'horizons très divers.

Créée en 2008, la formation est rattachée à la Faculté de Droit de l'Arab East Colleges (instituée dans sa forme actuelle le 30/12/2019) et placée sous la responsabilité d'un département Droit public (composant, avec le département Droit privé, la Faculté). Affichant d'importants objectifs à l'international, le positionnement stratégique de la formation reste pour l'heure essentiellement local ou régional, les objectifs énoncés étant de répondre aux besoins du marché de l'emploi local ainsi qu'à ceux de la société saoudienne, tout en épousant la « Vision 2030 » du Royaume. Il s'agit d'une formation généraliste, visant à délivrer des compétences juridiques de haut niveau à des étudiants ayant vocation à intégrer le marché du travail saoudien, notamment les administrations publiques, ou à monter en compétences afin d'évoluer professionnellement la quasi totalité des étudiants ayant déjà une activité professionnelle en Arabie saoudite.

La formation se présente en conséquence comme orientée vers l'acquisition de compétences juridiques dans l'ordre juridique national saoudien, le droit international et les ordres juridiques étrangers (droit comparé). Les enseignements restent pourtant et paradoxalement principalement dispensés en langue arabe et encore très marginalement en langue étrangère (anglais). D'un point de vue pédagogique, ces enseignements se présentent sous la forme de cours magistraux et de séminaires. La formation est dispensée exclusivement en présentiel et aucun enseignement à distance n'est proposé, alors que les moyens techniques existent et que la volonté d'évoluer sur ce point est affirmée de manière récurrente.

En termes d'organisation du cursus, la formation répond aux canons d'une formation de master, avec une organisation sur deux années et en quatre semestres. Les trois premiers semestres forment un tronc commun et offrent une formation approfondie aux fondamentaux du droit public, interne et international, auxquels s'ajoutent plusieurs enseignements de droit pénal (champ disciplinaire considéré comme relevant du droit public en Arabie saoudite). Ce tronc commun se dissocie en deux parcours au stade de la deuxième année : un parcours Modules et un parcours Mémoire de recherche. Le choix du parcours se fait à l'issue du semestre 3. L'accès au parcours Mémoire n'est pas de droit et suppose que l'étudiant ait obtenu une certaine moyenne et des recommandations professorales. La répartition des étudiants entre les parcours semble relativement équilibrée. Les étudiants du parcours Mémoire ont jusqu'à un an à l'issue de leur semestre 4 pour finaliser leur mémoire de recherche.

Les deux parcours sont composés de 42 unités d'enseignement (UE), la différence résidant essentiellement dans la rédaction (ou non) d'un mémoire de recherche, prévue dans le seul parcours Mémoire. Chaque semestre est composé de 3 à 4 cours de 45h chacun. La formation s'organise sur deux jours pendant 17 semaines, avec 6h de cours par jour entre 16h et 22h. Cette organisation est conçue pour s'adapter à la situation d'emploi dans laquelle se trouve la grande majorité des étudiants. Ce constat explique également que le suivi d'un stage soit optionnel, quel que soit le parcours. La formation se veut néanmoins professionnalisante, via une mise en pratique associée à la formation théorique dans toutes les matières enseignées, au moyen d'activités effectuées au service de la société civile. Ces dernières sont assurées et suivies par le Comité des activités scientifiques et de services de la société civile et le Comité des activités estudiantines et de services de la société civile, tous deux respectivement animés par un coordinateur et une coordinatrice afin d'organiser des événements scientifiques et d'entrer en contact avec les différents acteurs socio-économiques, au niveau national et international.

COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS

Le comité était présidé par **Jean-Pierre Ferrand**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Aix-Marseille Université

Ont participé à cette évaluation :

- **Sandrine Clavel**, professeur des universités, Université de Versailles Saint-Quentin
- **Philippe Lagrange**, professeur des universités, Université de Poitiers
- **Derek El Zein**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Université Paris Cité
- **Nawal Daffeur**, postdoctorante, Université de Poitiers

Le Hcéres était représenté par le professeur **Evelyne Lande**, conseillère scientifique au sein du département Europe et International du Hcéres.

VISITE SUR SITE

- Date de la visite : du 15 au 17 octobre 2023
- Résumé du déroulement et personnes rencontrées : Le comité a pu rencontrer plusieurs panels (61 personnes) au cours de ces trois jours présentés dans le tableau ci-après.

Dimanche 15 octobre

horaire	Session	Participants
08h00	Rencontre avec le Recteur de AEC	Recteur de l'AEC
08.15 - 9.30	Rencontre institutionnelle Présentation de la Faculté de droit, de ses formations et de son autoévaluation	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des trois formations évaluées, rapporteur général du dossier de l'autoévaluation
9.30 - 10.30	Assurance qualité (entretien commun aux trois formations)	Coordinateur de l'unité assurance qualité, directeur du département de droit public, directeur département de droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
10.40 - 11.40	Rencontre avec les responsables du bachelor	Coordinateur du bachelor, responsable des cliniques juridiques, coordinatrice encadrement pédagogique niveau bachelor, responsable unité admission et inscription, directeur du département droit public, directeur département droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
14.00 - 15.00	Enseignants du bachelor Droit	Panel représentatif de six enseignants et enseignants-chercheurs de la formation
15.00 - 16.00	Étudiants du bachelor Droit	Panel représentatif de six étudiants de la formation
16.10 - 18.00	Visite du campus	Fonds documentaire, équipement informatique, salle de travail en groupe, salles de cours et amphî, salles pour la vie étudiante, bureaux des enseignants, etc. Le comité est accompagné par le responsable informations et relations publiques.

Lundi 16 octobre

Horaires	Session	Participants
08.00 - 9.00	Rencontre avec le responsable du master Droit public	Directeur département Droit public, coordinatrice assurance qualité formation master Droit public, responsable comité travaux et mémoires de recherches, responsable unité admission et inscription, rapporteur département Droit public
09.10 - 10.10	Enseignants du master Droit public	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	Étudiants du master Droit public	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	Partenaires académiques (entretien commun pour les 3 formations)	Panel des partenaires nationaux et/ou internationaux : King Saoud University, Saudi Bar Association, National Society for Human Rights

Mardi 17 octobre

Horaires	Session	Participants
08.00 - 9.00	Rencontre avec le responsable du master Droit privé	Directeur du département Droit privé, rapporteur département Droit privé, responsables unité admission et inscription
09.10 - 10.10	Enseignants du master Droit privé	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	Étudiants du master Droit privé	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	Alumni et employeurs (entretien commun pour les 3 formations)	Panel représentatif de trois <i>alumni</i> non enseignants et de trois employeurs
16.00-17.00	Session de clôture (dernières questions/réponses sur les trois formations, pas de restitution)	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des 3 formations évaluées, rapporteur général du dossier d'autoévaluation

- Coopération de la formation et de l'établissement à accréditer : l'établissement a pleinement donné accès aux espaces et a répondu à l'ensemble des interrogations du comité. Problèmes éventuels : aucun.

ÉVALUATION

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTERISATION DE LA FORMATION

Initialement orientée vers l'objectif de délivrer « des compétences juridiques de haut niveau en dispensant une formation juridique en harmonie avec les évolutions juridiques contemporaines, afin de répondre aux exigences du marché du travail et de servir la société saoudienne », tant au niveau national qu'aux plans local et régional, la formation évaluée ambitionne désormais de former des professionnels compétitifs sur le marché du travail, formés à la recherche, disposant de compétences juridiques de haut niveau et capables de suivre le rythme des développements juridiques. Elle s'appuie à cette fin sur des enseignements conçus pour donner à l'étudiant la capacité d'élaborer des normes, d'appréhender et d'analyser des textes juridiques tant nationaux qu'internationaux et de plaider devant les tribunaux de tous niveaux et les comités internationaux compétents. Assise sur le respect des valeurs éthiques propres au monde académique et aux professions juridiques (normes de l'*International Bar Association*), la formation entend sensibiliser les étudiants aux modes alternatifs de résolution des conflits. Ce faisant, la formation épouse la stratégie de la faculté de Droit, de l'Arab East Colleges et, au-delà, du Royaume d'Arabie saoudite, qui souffre encore d'un déficit de compétences juridiques mais qui a inscrit dans sa « Vision 2030 » l'objectif de former des professionnels saoudiens compétents et/ou de permettre la montée en compétence des nombreux Saoudiens exerçant déjà une activité professionnelle. La formation doit également composer avec la nature très spécifique du régime juridique du Royaume, dans lequel la charia joue un rôle essentiel. Le master Droit public ambitionne du reste, parmi ses objectifs stratégiques, d'« enrichir les connaissances du droit public en cohérence avec les lignes directrices et valeurs morales fondamentales du droit musulman dans toutes ses composantes ». Le master s'attache donc à transmettre les bases fondamentales du droit public sans négliger leur articulation avec la charia ; considérant qu'un des points forts de l'AEC est précisément de proposer des formations reposant sur un équilibre entre les enseignements de la charia et ceux de droit positif.

La stratégie de professionnalisation de l'établissement, principalement axée sur le marché du travail local, explique très certainement et pour partie le déficit d'internationalisation de la formation (paradoxalement contradictoire avec les objectifs affichés au regard de l'évolution du monde contemporain). Ce déficit se traduit à plusieurs niveaux : pas ou peu d'enseignements en langue étrangère (quelques UE sont enseignées en anglais), pas ou peu d'enseignements comparatistes, aucune mobilité étudiante entrante ou sortante (un seul étudiant étranger inscrit alors que sont proposés des enseignements de droit international ainsi que des enseignements de droit interne non spécifiques au Royaume et que l'arabe est la langue officielle de nombreux États de la région), peu d'accords de coopération internationale (un avec la Sorbonne, qui se traduit principalement par des interventions ponctuelles d'un professeur ; deux avec l'Égypte, qui n'auraient pas été renouvelés en 2023), peu d'invitations de professeurs étrangers (un professeur français, spécialiste en droit civil, assure des enseignements généraux sous formes de conférences annuelles à destination des deux masters). Ce point est clairement identifié par les porteurs de la mention comme une faiblesse, en décalage avec la volonté politique interne à l'établissement de mise en place d'un plan d'internationalisation sur la période 2022-2027 et les nombreux enseignements de droit international dispensés au sein de la formation, notoirement reconnus comme de grande qualité. Des obstacles institutionnels expliquent cette situation. Il est ainsi et pour l'heure réglementairement impossible de mettre en place des co-diplomations. L'obtention d'un visa peut également s'avérer difficile. L'internationalisation est en cours mais ne saurait dès lors se faire que progressivement.

L'affichage professionnalisant passe également par une volonté affirmée de développer la formation par la recherche appliquée. La politique du master est en effet d'inciter les étudiants à privilégier le parcours Mémoire (avec succès : 17 étudiants inscrits dans ce parcours sur les 24 inscrits en master en 2023), en les accompagnant dans le choix d'un sujet correspondant à leur projet professionnel et à même de servir leurs ambitions en ce domaine, tout en permettant une progression de la recherche en sciences juridiques. Cette politique, qui correspond aux attentes des partenaires professionnels et institutionnels, permet d'orienter les étudiants vers des sujets prioritaires portant sur des thématiques d'actualité. L'accompagnement de l'étudiant optant pour cette voie est optimal. Ce dernier est en effet assisté à tous les stades du processus, tant s'agissant de la définition du sujet que de l'élaboration de la problématique ou de la rédaction du mémoire, par un enseignant référent assisté d'un organe collégial, le Comité mémoire de recherche, et d'une unité de soutien, le Centre des études et de recherches (CER), créé depuis la précédente évaluation. Des incitations tant universitaires que financières (prix et publications) ont enfin été mises en place pour récompenser les étudiants les plus méritants. Subordonné à des notes satisfaisantes et à la recommandation d'un membre du corps professoral, le choix du parcours est opéré à la fin du semestre 3. La recherche se déroule sur la totalité du semestre 4, mais peut être prolongée sur

le semestre suivant (avec réinscription) dans la limite maximale d'une année. La soutenance est organisée devant un jury composé de trois enseignants, dont un membre extérieur à l'AEC. Chaque enseignant dirigeant un mémoire ne peut encadrer plus de 7 étudiants simultanément. Cette politique d'incitation à la recherche des étudiants s'inscrit dans une démarche plus générale d'encouragement à la recherche portée auprès des membres du corps professoral, eux aussi incités financièrement et professionnellement à développer une production scientifique de qualité. Leurs charges administratives et pédagogiques restent cependant très élevées pour garantir une activité de recherche optimale. Il ne semble pas non plus qu'une dynamique collective soit portée par les institutions académiques, conduisant à une recherche essentiellement individuelle et dispersée. Une réflexion, en lien avec les partenaires professionnels et les perspectives de développement de la formation par la recherche, mériterait d'être conduite sur ce plan.

Les relations avec le monde socio-économiques sont très développées. Elles tiennent d'abord au fait que la grande majorité des étudiants se trouve en situation d'emploi lorsqu'elle intègre la formation ; certains d'entre eux bénéficiant de bourses gouvernementales. L'objectif étant de former des professionnels intégrant le marché du travail saoudien ou susceptibles de monter en compétences, l'accent est ensuite mis sur un enseignement à la fois théorique et pratique, par la possibilité de réaliser des stages facultatifs mais pleinement intégrés au cursus et par la participation à des mises en situation (études de cas, procès simulés, visites d'institutions), animées par des professionnels du droit. Les stages facultatifs sont effectués en fonction du projet professionnel de l'étudiant, en administrations, services publics, entreprises ou cabinets juridiques. Destinés aux étudiants non professionnels et d'une durée moyenne de trois mois. L'étudiant stagiaire bénéficie d'un soutien et d'un suivi assurés par l'AEC. La cohérence de la formation au regard de son environnement socio-économique local est enfin assurée par une attention portée aux liens avec la société civile, notamment par la mise en place de mécanismes internes installés à cette fin, à l'instar du Centre de développement administratif et de service à la société civile, du Département d'information et des relations publiques, du Comité des activités scientifiques et de services de la société civile et du Comité des activités estudiantines et de services de la société civile.

D'une politique conforme à celles définies au niveau de l'établissement et du Royaume, le master Droit public se caractérise par son caractère généraliste, un bon équilibre entre la théorie et la pratique et une logique de spécialisation progressive axée sur la réalisation d'un mémoire de recherche. Adaptée à la forte proportion d'étudiants relevant de la formation continue, la formation gagnerait au regard des standards internationaux, à s'inscrire dans la démarche d'internationalisation identifiée comme un objectif stratégique.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le master Droit public est structuré de façon classique au regard des standards internationaux : deux ans de formation, organisés en quatre semestres, eux-mêmes divisés en différentes unités d'enseignement. Deux parcours coexistent au choix de l'étudiant : le parcours Mémoire de recherche se distinguant du parcours Modules par la nécessité de rédiger un mémoire de recherche. Ces deux parcours sont organisés sur la base de cours obligatoires communs aux deux parcours, complétés par des enseignements optionnels. Bien que volontairement généraliste, la formation permet une spécialisation progressive des étudiants. Celle-ci se traduit dans l'organisation des enseignements, du général vers le spécial, et dans la possibilité de rédiger un mémoire de recherche sur un sujet adapté et appliqué aux attentes du monde professionnel.

Les méthodes d'enseignement sont diversifiées et comprennent des cours magistraux, des séminaires, des conférences et des enseignements pratiques. Chaque enseignement théorique est complété par des projets de formation pratique qui peuvent se décliner sous la forme d'enseignements cliniques (mises en situation via des cas pratiques), de procès simulés (y compris dans le cadre de concours internationaux), de conférences de spécialisation ou de visites de structures professionnelles.

La formation par la recherche s'inscrit également dans cette démarche, avec l'instauration d'outils pédagogiques destinés à accompagner les étudiants dans leurs recherches, à l'instar du Comité mémoire de recherche et du Centre des études et de recherches, ainsi qu'en raison d'un suivi très poussé des étudiants, avec une assistance constante quant à la définition du sujet et de la problématique et un minimum de dix réunions avec l'enseignant encadreur durant la période consacrée à la rédaction du mémoire.

Il est surprenant que les outils pédagogiques numériques et la disponibilité des enseignants n'aient pas été plus avant mobilisés et exploités pour développer l'enseignement à distance, particulièrement au regard de la

sociologie du public étudiant, pour une large part de professionnels en activité et en formation continue. Cette relative faiblesse, admise par l'institution, devrait cependant être prochainement dépassée par la concrétisation d'un projet de développement et de « flexibilisation » de la formation à distance. Cette faiblesse s'explique sans doute par la logique interne de la formation, essentiellement définie dans une perspective de professionnalisation. Celle-ci s'accommode mal du distanciel, notamment s'agissant des mises en situation, des procès simulés et du suivi des stages. Elle pourrait pourtant constituer un véritable atout pour dépasser l'autre grande limite de la formation : l'absence d'internationalisation, dans toutes ses facettes. S'inscrire dans une démarche de développement du distanciel pourrait accélérer l'ouverture de la formation à l'international, en permettant d'attirer progressivement des étudiants internationaux en mobilité entrante, de maintenir un lien pédagogique avec des étudiants en séjour à l'étranger en mobilité sortante, de faire intervenir des enseignants étrangers en plus grand nombre, voire d'initier des processus de co-diplomation lorsque l'obstacle réglementaire sera levé.

La cohérence de la formation avec les besoins de son environnement socio-économique local est assurée par une attention portée à l'articulation des savoirs juridiques délivrés avec la charia ainsi que par une ouverture effective sur la société saoudienne (club culturel, comité des activités sociales et du volontariat). Le rythme et l'organisation des enseignements sont conçus pour faciliter l'assiduité des nombreux étudiants en situation d'emploi. La formation fait preuve d'écoute à l'égard des besoins du monde socio-économique, via le Conseil des diplômés et le réseau des *alumni*. Des projets sont à cet égard en cours pour faire évoluer la formation en incluant des enseignements dans de nouveaux domaines, le droit de l'environnement notamment. On peut regretter l'absence de réflexion sur une meilleure exploitation des outils numériques qui pourraient utilement être mobilisés pour mettre en ligne certaines conférences ou des enseignements spécifiques.

L'organisation pédagogique de la formation, cohérente au regard des objectifs que la faculté de Droit s'est donnée en lien avec la politique du Royaume, gagnerait à la fois à s'internationaliser et à mobiliser les outils numériques pour développer l'enseignement à distance. Bien conduite, une telle politique ne se traduirait en rien par une remise en cause de la stratégie de professionnalisation des étudiants et d'interaction avec l'environnement socio-économique local.

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITE, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'AEC fait partie des 67 établissements d'enseignement supérieur du Royaume (29 publics et 38 privés), qui restent peu nombreux à proposer une formation en Droit public de niveau master. La concurrence se développe néanmoins, compte tenu de l'importance accordée à la valeur et la reconnaissance du diplôme dans un marché du travail tendu. Faisant état de nombreux partenariats avec d'autres institutions académiques de même type et « de la confiance des agences gouvernementales et publiques du Royaume », la formation semble jouir d'une bonne notoriété, tant au niveau des administrations et institutions publiques que s'agissant des cabinets d'avocats. Proposant des formations adaptées aux besoins du secteur public et un encadrement optimal des étudiants, la formation bénéficie d'une expertise reconnue de par son ancienneté et les témoignages de satisfaction des anciens étudiants qui la recommandent à leurs connaissances et collègues. L'attractivité est donc pour l'essentiel due à une publicité informelle sans qu'un schéma de communication ait été défini tant au plan interne qu'international. Cette expérience, cette reconnaissance institutionnelle, cette qualité des enseignements, de l'encadrement et des moyens mis à disposition des étudiants mériteraient d'être exploitées et mises en valeur par une stratégie de communication pouvant s'appuyer sur le réseau *alumni*.

Le récent constat d'une diminution des effectifs devrait y conduire (d'une cinquantaine d'étudiants en moyenne de 2019 à 2022 à une quarantaine pour l'année 2022-2023), particulièrement alors qu'un bachelor Droit vient d'ouvrir au sein de l'établissement. Ce d'autant plus que l'explication ne découle pas d'une politique de sélection plus rigoureuse, ni d'un transfert volontaire des étudiants vers la licence, mais bien d'une concurrence accrue de la part d'autres établissements, d'un marché du travail en voie de saturation pour des diplômés de ce genre de formation et d'un manque de communication et de publicité.

Sur le plan international, l'attractivité comme le rayonnement sont inexistants, faute de mobilité étudiante tant entrante que sortante. Pourtant, l'organisation et le contenu pédagogiques de la formation semblent favorables à une internationalisation, *a minima* régionale. Sont en effet proposés des enseignements de droit international ainsi que des enseignements de droit interne non spécifiques au Royaume. De la même façon, l'arabe est la langue officielle de nombreux États de la région et le développement des unités d'enseignement

en langue étrangère devrait permettre un renforcement de l'attractivité à l'international, au-delà de la sous-région.

Le nombre annuel de diplômés est connu, ventilé en fonction du parcours suivi et du genre de l'étudiant. Les taux de passage de la première à la deuxième année ne sont en revanche pas accessibles, en raison de l'organisation de la formation en modules pouvant être capitalisés. Les taux de réussite ne sont pas suivis pour une cohorte donnée.

Le Conseil des diplômés vise à renforcer les liens entre la faculté et les étudiants diplômés. Un réseau *alumni* permet également de maintenir ce lien, et de créer des interactions entre étudiants diplômés et étudiants inscrits. Les diplômés sont informés des événements organisés au sein de la Faculté ; la persistance des échanges entre l'AEC et ses diplômés est favorisée par le maintien d'une adresse électronique de l'établissement pour chaque diplômé, ce qui participe également de la visibilité de l'AEC.

Des structures existent pour assurer le suivi des diplômés, mais la formation a communiqué peu de données chiffrées sur ce point. La grande majorité des étudiants se trouvant en situation d'emploi avant même d'intégrer le master, le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation ne semble pas constituer une donnée essentielle. La question de l'évolution professionnelle des diplômés apparaît bien plus pertinente, mais elle peut difficilement être mesurée de façon purement quantitative. Un suivi de cohortes, destiné à mesurer les évolutions de postes ou de salaires consécutifs à l'obtention du diplôme de master, pourrait s'avérer intéressant. Le taux d'insertion professionnelle des femmes diplômées mériterait également une attention particulière. L'intégration, de plus en plus fréquentes dans les années à venir, d'étudiants en formation initiale, notamment issus du bachelor Droit délivré par l'établissement, devrait enfin conduire ce dernier à développer des outils de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés plus performants que ceux dont il dispose actuellement.

La pertinence de la formation semble évidente au regard des besoins du Royaume en termes de personnels qualifiés dans la conduite des affaires publiques et la gestion des services publics. Comptant parmi les premières formations de ce genre, le master Droit public de l'AEC jouit d'une notoriété certaine et d'une bonne renommée qui ne sont pas dues qu'à sa seule antériorité. S'appuyant sur des mécanismes de suivi des diplômés et de concertation avec les partenaires professionnels, la formation expertisée fait en sorte de conserver une réelle attractivité dans un environnement où la concurrence se développe. Ces efforts devraient permettre de dépasser la récente diminution des effectifs et d'attirer des étudiants présentant un profil différent du public de professionnels formant jusqu'alors l'essentiel des cohortes.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

L'équipe pédagogique a été substantiellement renforcée (de 7 à 9 enseignants) depuis la précédente évaluation Hcéres, conformément à la recommandation 2 du rapport d'évaluation. Numériquement, cet effectif est désormais tout à fait satisfaisant au regard du nombre d'inscrits. Le niveau de qualification des enseignants est très bon et constitue un élément prépondérant de l'attractivité de la formation. Un mécanisme d'évaluation par les pairs est mis en place, prenant en considération différents critères tous pertinents. Les enseignants sont accompagnés administrativement et profitent de dispositifs de formation. La charge horaire hebdomadaire de travail (14h pour les professeurs, 16h pour les maîtres de conférences et les maîtres assistant) ne tient pas compte des nombreuses activités administratives et d'encadrement incombant aux enseignants et qui limitent d'autant le temps qu'ils peuvent consacrer à la recherche scientifique. L'équipe pédagogique bénéficie du renfort ponctuel d'intervenants extérieurs issus de la société civile et du monde professionnel (avocats, magistrats, hauts fonctionnaires). Certains enseignants ont exercé ou exercent une activité professionnelle dans le domaine du droit (magistrats).

Le renforcement de l'équipe pédagogique fait apparaître un taux d'encadrement très satisfaisant, que rendent indispensable les modalités pédagogiques adoptées (suivi individuel des étudiants, travail en petits groupes, suivi étroit de travaux de recherche). A cet égard, les projets de diversification des parcours discutés au sein de la formation appellent une attention particulière à la soutenabilité de l'offre de formation ; ils devront s'accompagner de nouveaux recrutements. Les moyens matériels apparaissent particulièrement satisfaisants.

Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est institué et obligatoire. Il est complété par de nombreuses enquêtes de satisfaction menées auprès des enseignants, des étudiants et du personnel administratif, portant sur des sujets très divers (qualité des installations, qualité du fonds documentaire...). Plus généralement, les enseignants et les étudiants semblent être parties prenantes des réflexions menées pour améliorer la formation. Les divers éléments recueillis qui viennent d'être décrits sont ensuite intégrés dans une démarche qualité détaillée ci-après.

La formation bénéficie d'un pilotage structuré, adossé à une démarche qualité solide. Le pilotage repose sur deux instances spécifiques, venant compléter l'action des instances de la faculté (doyen, Conseil de faculté, Conseil de département, Comité de vérification de la stratégie) : le Comité spécifique de révision du plan d'études du master Droit public, et le Comité consultatif des programmes de formation. Le second est composé de membres internes mais aussi de membres extérieurs à la faculté, issus d'autres établissements et de la société saoudienne. L'un et l'autre sont chargés de proposer et de mettre en œuvre les évolutions du programme. Ces instances peuvent, à cet effet, se reposer sur une démarche qualité impressionnante, fondée sur des indicateurs nationaux de performance dont la liste fournie permet d'apprécier la pertinence ainsi que sur de nombreuses enquêtes de satisfaction menées auprès des enseignants, des étudiants et du personnel administratif, portant sur des sujets très divers (qualité des enseignements, qualité des installations, qualité du fonds documentaire, qualité de l'environnement de travail). A cela s'ajoutent un programme de comparaison externe, mené en partenariat avec une autre université et un Conseil des diplômés qui doit permettre de prendre en compte l'avis des anciens étudiants. Les étudiants bénéficient pour leur part d'une information complète et régulière, avant et pendant leur cursus, s'appliquant tant aux questions administratives et pédagogiques qu'aux questions d'éthique universitaire. Les processus d'évaluation des étudiants sont clairement organisés et publiés.

Reposant sur une multitude d'indicateurs et de procédures, le pilotage semble tout entier orienté vers l'amélioration continue de la formation. Très structuré, il repose sur un grand nombre d'organes qui responsabilisent les enseignants, permettent un encadrement optimal des étudiants et, pour certains d'entre eux, garantissent une prise de décision collégiale. Louable en lui-même, cet effort interroge toutefois quant à certains de ses effets induits. Il est par exemple à craindre que ces multiples conseils, comités et unités, formés pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs, se traduisent par un accroissement de leurs charges administratives par ailleurs très lourdes.

CONCLUSION

Le master Droit public de l'Arab East Colleges est une formation de bon niveau, portée par un établissement sérieux, s'appuyant sur un personnel compétent, qualifié et efficace. S'inscrivant dans la continuité du bachelor Droit créé en 2019, cette formation semble répondre aux objectifs de l'établissement porteur et des autorités politiques de tutelle : satisfaire aux attentes du marché du travail saoudien et, plus largement, de l'environnement socio-économique local. Jouissant d'une forte notoriété et d'une excellente réputation au sein des structures publiques du Royaume, elle attire nombre de professionnels souhaitant renforcer leurs compétences et gagner en expertise. Pouvant faire état d'une antériorité notable à l'égard de la concurrence et d'un taux de satisfaction élevé de ses anciens étudiants, la formation entend rester attractive et a entrepris des efforts louables pour intégrer les remarques effectuées lors de la précédente évaluation, notamment s'agissant du développement et de la priorisation de la formation par la recherche.

Un certain nombre de points méritent cependant attention au regard des objectifs de l'établissement évalué et des standards internationaux. Il en va ainsi de l'attractivité de la formation et de son positionnement au plan national : la diminution des effectifs pourrait s'expliquer par une concurrence accrue, une inadaptation des enseignements et des pratiques pédagogiques aux besoins réels du secteur public ou une saturation de ce même secteur en termes d'emplois disponibles nécessitant un suivi des diplômés plus détaillé.

Un autre point de préoccupation concerne la faiblesse de l'ouverture à l'international y compris au niveau de la sous-région et, plus largement, le peu de moyens affectés au regard des ambitions affichées en ce domaine : pas de mobilité entrante ou sortante des étudiants alors que ce type de formation s'y prête particulièrement bien, peu de partenariats internationaux, peu d'intervenants étrangers, peu de cours dispensés en langue étrangère. La professionnalisation des étudiants, pour le moment subsidiaire compte tenu de la situation d'emploi de la majeure partie d'entre eux, mériterait une attention soutenue, notamment quant au suivi et à la gestion des stages optionnels alors que devraient postuler de plus en plus d'étudiants en formation initiale. Des interrogations demeurent du reste quant à la prise en compte de l'hétérogénéité des futurs étudiants lorsque le bachelor Droit fournira une part significative des inscrits. Cela impliquera de mettre éventuellement des mécanismes de remise à niveau, de s'assurer qu'il n'y a pas de redondances dans les enseignements, ou enfin d'intégrer des mécanismes de professionnalisation complémentaires tels que les stages pour les étudiants issus d'une formation initiale généraliste.

On peine enfin à comprendre la résistance des enseignants comme celle de l'administration à l'égard de la formation à distance, alors que l'établissement a acquis l'ensemble des outils nécessaires et qu'il affiche sa volonté de s'inscrire dans cette démarche.

POINTS FORTS

- Une formation jouissant d'une grande notoriété et d'une très bonne réputation
- Une formation reposant sur un pilotage structuré et une équipe d'enseignants qualifiés
- Une formation proposant des conditions d'enseignement optimales en termes d'encadrement des étudiants et de moyens et de pratiques pédagogiques associés
- Une formation en adéquation avec les attentes du monde socio-économique local

POINTS FAIBLES

- Une politique de stages insuffisante pour les étudiants en formation initiale
- Une ouverture à l'international affichée mais encore limitée
- Une exploitation insuffisante des outils de formation à distance
- Une formation privilégiant l'enseignement par la recherche mais sans que soit définie une structuration de la recherche

RECOMMANDATIONS

L'attractivité de l'établissement et de la formation pourrait être renforcée au travers d'une politique de communication en interne comme à l'international, assise sur la notoriété de l'établissement, de son expérience dans l'enseignement du droit public, de la confiance des partenaires institutionnels et de la qualité de

l'enseignement comme de l'encadrement. S'inscrire dans une stratégie de communication permettrait de capitaliser les atouts de l'établissement et de ceux la formation tout en leur assurant le maintien de leur rang.

Les outils technologiques dont dispose l'établissement gagneraient à être mobilisés pour développer la formation à distance, particulièrement dans le cadre de la formation continue ainsi que dans une perspective d'internationalisation. L'exploitation de ces outils et de ces pratiques pédagogiques innovantes pourrait notamment favoriser l'apprentissage d'une langue étrangère par le développement du *elearning*. Proposer certaines activités pédagogiques à distance permettrait également de libérer du temps de recherche pour les enseignants.

Le *continuum* bachelor/master devrait faire l'objet d'un suivi attentif, particulièrement s'agissant de la professionnalisation des étudiants en formation initiale, en développant une politique des stages assise sur l'aide à la recherche, le suivi et l'évaluation de ces derniers. Il conviendrait également, dans cette même logique, de comparer les enseignements délivrés au sein de ces deux niveaux de formation, dans la double perspective de limiter les doublons et redites et de garantir une homogénéité des acquis et compétences entre des étudiants issus d'horizons très divers.

Pour finir, afin d'accompagner la stratégie d'ouverture du Royaume, il serait opportun d'améliorer l'ouverture à l'international de la formation, en développant l'apprentissage des langues, l'enseignement à distance et en engageant des coopérations avec des universités étrangères qui permettraient de favoriser la mobilité des étudiants et d'accueillir des professeurs invités. Répondant à une forte demande des étudiants, cette ouverture à l'international pourrait se limiter dans un premier temps à l'environnement régional, pour s'élargir progressivement à d'autres zones géographiques.

Il pourrait être également opportun de repenser le calendrier des études afin d'envisager le mémoire de recherche sur la totalité du master, avec une première étape de définition du sujet qui pourrait se dérouler sur la première année du master et se nourrir des expériences pratiques, y compris du stage optionnel, puis une seconde, de conduite de la recherche à proprement parler, qui pourrait occuper la deuxième année. Cela de façon à garantir une recherche plus aboutie qu'elle ne peut l'être dans la configuration actuelle.

OBSERVATIONS DE L'ETABLISSEMENT

كليات الشرق العربي
ARAB EAST COLLEGES



Mme la directrice du département Europe et International

HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION
DE LA RECHERCHE ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE- HCERES-
2 rue Albert Einstein - 75013 Paris

Master Droit Public
College of Law
Arab East Colleges
Arabie saoudite

OBSERVATION DE L'ETABLISSEMENT

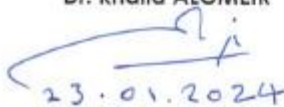
Dans un objectif général d'amélioration continue de ses programmes de formations, l'établissement intègre pleinement les recommandations du Comité d'experts pour le programme de Master en Droit public et va mettre en place toutes les mesures et mécanismes nécessaires pour remédier les faiblesses soulevées par le Comité d'experts HCERES dans le but d'améliorer son programme de formation dans le futur.

Ainsi, l'établissement vise prochainement à adopter une meilleure stratégie de travail et de fonctionnement afin de répondre aux multiples faiblesses soulevées par le Comité, et aussi apporter des véritables solutions par exemple :

- Mettre en ligne certaines conférences et enseignements spécifiques en matière de droit public et développer des enseignements et des pratiques pédagogiques aux besoins réels du secteur public national et international.
- La mise en place d'un "Labo de langue" (par exemple Français juridique/anglais juridique)
- Développer le système de suivi de diplômés.
- L'intégration formelle d'intervenants extérieurs (visiting professors) et une mobilité internationale s étudiants

L'établissement attache une attention particulière aux recommandations du comité HCERES pour un meilleur niveau de la formation de Master en Droit public.

Dr. Khalid ALOMEIR


23.01.2024

Kingdom of Saudi Arabia المملكة العربية السعودية Riyadh 11583 الرياض P.O.Box 53354 ص.ب. Fax +966 11 4555160 هاتف 920003015



info@arabeast.edu.sa www.arabeast.edu.sa

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

DÉCISION D'ACCREDITATION

Master Droit public

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

Mars 2024

PORTÉE DE LA DÉCISION D'ACCREDITATION ÉMISE PAR LE HCÉRES

Le Hcéres a fondé son processus d'évaluation sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

La Commission d'accréditation émet un avis relatif à l'accréditation de la formation après instruction du dossier. Le Président du Hcéres prend la décision en s'appuyant sur celui-ci et sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation, prise en séance plénière, est le résultat d'un processus collégial et motivé.

La décision prise par le Hcéres relative à l'accréditation des formations correspond à l'attribution, au nom du Hcéres, d'un label à l'entité évaluée.

Cette décision est indépendante des accréditations réalisées par l'Etat français et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement.

Décision n° EI-2024-14 portant accréditation du Master Droit public délivré par le College of Law Arab East Colleges, Arabie saoudite

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation à l'international pour les formations à l'étranger (hors doctorat/PhD) ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° 20230201 – Arab East Colleges du 27 février 2023 passée avec l'Arab East Colleges en vue de l'évaluation puis, le cas échéant, l'accréditation, de trois formations (Bachelor Droit, Master Droit privé et Master Droit public) délivrées par le College of Law l'Arab East Colleges ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 29 février 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master Droit public délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

D'une politique conforme à celles définies au niveau de l'établissement et du Royaume, le master Droit public se caractérise par son caractère généraliste, un bon équilibre entre la théorie et la pratique et une logique de spécialisation progressive axée sur la réalisation d'un mémoire de recherche. Adaptée à la forte proportion d'étudiants relevant de la formation continue, la formation gagnerait au regard des standards internationaux, à s'inscrire dans la démarche d'internationalisation identifiée comme un objectif stratégique.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la formation, cohérente au regard des objectifs que la faculté de Droit s'est donnée en lien avec la politique du Royaume, gagnerait à la fois à s'internationaliser et à mobiliser les outils numériques pour développer l'enseignement à distance. Bien conduite, une telle politique ne se traduirait en rien par une remise en cause de la stratégie de professionnalisation des étudiants et d'interaction avec l'environnement socio-économique local.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

La pertinence de la formation semble évidente au regard des besoins du Royaume en termes de personnels qualifiés dans la conduite des affaires publiques et la gestion des services publics. Comptant parmi les premières formations de ce genre, le master Droit public de l'AEC jouit d'une notoriété certaine et d'une bonne renommée qui ne sont pas dues qu'à sa seule antériorité. S'appuyant sur des mécanismes de suivi des diplômés et de concertation avec les partenaires professionnels, la formation expertisée fait en sorte de conserver une réelle attractivité dans un environnement où la concurrence se développe. Ces efforts devraient permettre de dépasser la récente diminution des effectifs et d'attirer des étudiants présentant un profil différent du public de professionnels formant jusqu'alors l'essentiel des cohortes.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Reposant sur une multitude d'indicateurs et de procédures, le pilotage semble tout entier orienté vers l'amélioration continue de la formation. Très structuré, il repose sur un grand nombre d'organes qui responsabilisent les enseignants, permettent un encadrement optimal des étudiants et, pour certains d'entre eux, garantissent une prise de décision collégiale. Louable en lui-même, cet effort interroge toutefois quant à certains de ses effets induits. Il est par exemple à craindre que ces multiples conseils, comités et unités, formés pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs, se traduisent par un accroissement de leurs charges administratives par ailleurs très lourdes.

Article 2

Le Master Droit public délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, est accrédité pour une durée de cinq ans à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

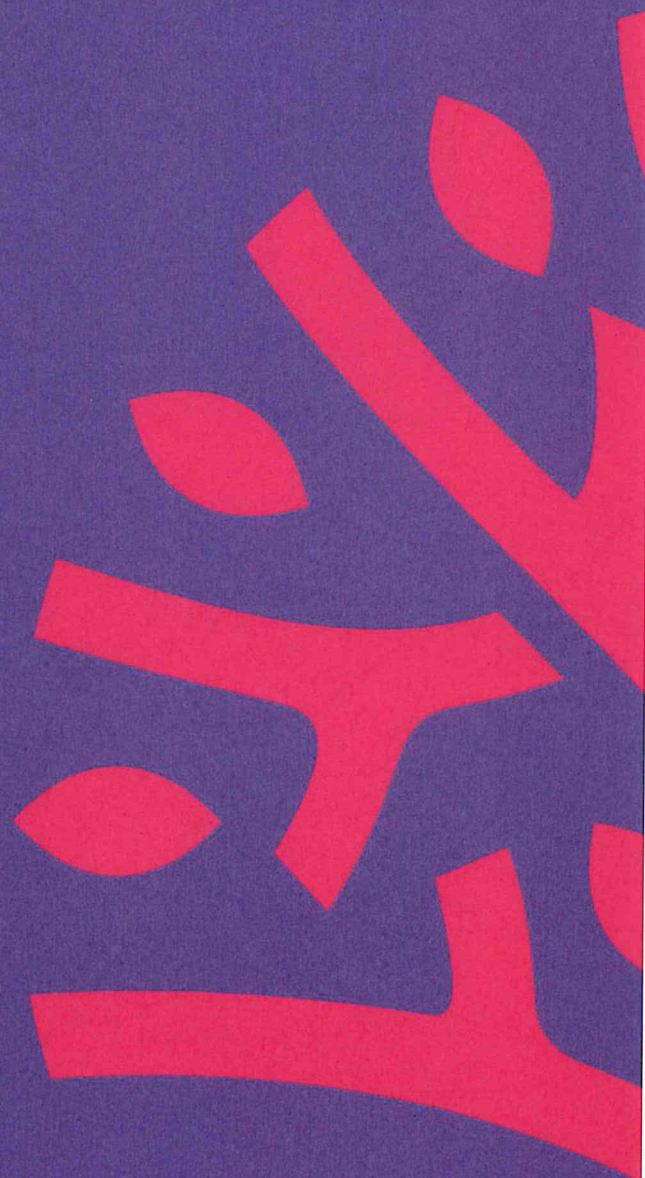
- l'attractivité de l'établissement et de la formation pourrait être renforcée au travers d'une politique de communication en interne comme à l'international, assise sur la notoriété de l'établissement, de son expérience dans l'enseignement du droit public, de la confiance des partenaires institutionnels et de la qualité de l'enseignement comme de l'encadrement. S'inscrire dans une stratégie de communication permettrait de capitaliser les atouts de l'établissement et de ceux la formation tout en leur assurant le maintien de leur rang ;
- les outils technologiques dont dispose l'établissement gagneraient à être mobilisés pour développer la formation à distance, particulièrement dans le cadre de la formation continue ainsi que dans une perspective d'internationalisation. L'exploitation de ces outils et de ces pratiques pédagogiques innovantes pourrait notamment favoriser l'apprentissage d'une langue étrangère par le développement du elearning. Proposer certaines activités pédagogiques à distance permettrait également de libérer du temps de recherche pour les enseignants ;
- le continuum bachelor/master devrait faire l'objet d'un suivi attentif, particulièrement s'agissant de la professionnalisation des étudiants en formation initiale, en développant une politique des stages assise sur l'aide à la recherche, le suivi et l'évaluation de ces derniers. Il conviendrait également, dans cette même logique, de comparer les enseignements délivrés au sein de ces deux niveaux de formation, dans la double perspective de limiter les doublons et redites et de garantir une homogénéité des acquis et compétences entre des étudiants issus d'horizons très divers ;
- afin d'accompagner la stratégie d'ouverture du Royaume, il serait opportun d'améliorer l'ouverture à l'international de la formation, en développant l'apprentissage des langues, l'enseignement à distance et en engageant des coopérations avec des universités étrangères qui permettraient de favoriser la mobilité des étudiants et d'accueillir des professeurs invités. Répondant à une forte demande des étudiants, cette ouverture à l'international pourrait se limiter dans un premier temps à l'environnement régional, pour s'élargir progressivement à d'autres zones géographiques ;
- il pourrait être également opportun de repenser le calendrier des études afin d'envisager le mémoire de recherche sur la totalité du master, avec une première étape de définition du sujet qui pourrait se dérouler sur la première année du master et se nourrir des expériences pratiques, y compris du stage optionnel, puis une seconde, de conduite de la recherche à proprement parler, qui pourrait occuper la deuxième année. Cela de façon à garantir une recherche plus aboutie qu'elle ne peut l'être dans la configuration actuelle.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Hcéres.

Fait à Paris, 15 mars 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcères](https://www.youtube.com/Hceres)